

Date de dépôt : 3 novembre 2021

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Alberto Velasco : Quelle est la raison de la non-participation à la Cité des métiers de la part du CE ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 8 octobre 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

- *Alors que la task force « Perspectives Apprentissage 2020 » mise en place par les autorités fédérales a alerté les cantons sur les difficultés rencontrées ces prochaines années par les jeunes diplômés à trouver un premier emploi en raison de la crise sanitaire et économique que nous traversons;*
- *alors que de nombreux jeunes peinent à trouver un premier emploi à l'issue de leur formation, car ils se trouvent aujourd'hui en concurrence avec des professionnels expérimentés au chômage, victimes de la crise eux aussi;*
- *alors que le recours à une bourse ou à un prêt d'études pourrait permettre à de nombreux jeunes et moins jeunes de poursuivre leur formation ou de reprendre une formation dans l'attente d'un marché de l'emploi revenu à la normale;*
- *alors que les associations professionnelles et syndicales ainsi que l'ensemble des centres de formation de notre canton se mobilisent depuis des mois pour offrir à la population une nouvelle édition de la Cité des métiers l'expo, en novembre prochain, qui redonne espoir et ouvre des perspectives à toute une génération de jeunes en souffrance depuis bientôt 2 ans...*

nous apprenons que le service des bourses et prêts d'études du département de la cohésion sociale, régulièrement présent jusqu'ici, a indiqué refuser de participer à l'édition 2021 de cette manifestation.

Ma question :

Le Conseil d'Etat peut-il nous confirmer cette décision parfaitement scandaleuse de renoncement à une prestation publique d'importance ?

Une telle décision représenterait un camouflet pour les plus défavorisés de notre canton.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La Cité des Métiers 2021 a été annulée. Si elle avait eu lieu, le service des bourses et prêts d'études (SBPE) s'y serait rendu. Il sera ainsi présent à la prochaine édition de 2022.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO